

L'AUDITEUR



« Lorsqu'il y a un CAC, il y a une DÉMARCHE DE PROGRÈS qui s'instaure »

QUESTIONS À

DENIS LESPRIT,
PRÉSIDENT DE LA CNCC

Les arbitrages de la réforme de l'audit sont désormais connus, qu'est-ce qui en ressort ?

La Garde des sceaux confirme sa volonté de « co-construire » la réforme avec la profession. Selon mes derniers entretiens avec la Chancellerie, je comprends que nous avons été entendus sur bien des sujets, tels que l'audit proportionné des PME, la reconnaissance du CO-CAC, la durée de nos mandats de 6 ans, ..., pour ne prendre que ces 3 exemples.

Cependant, certaines hypothèses de travail ont attiré mon attention et suscitent ma vigilance.

Tout d'abord, celle sur le rôle du régulateur, notamment en ce qui concerne l'inscription des professionnels et la mise en œuvre de la discipline. Selon moi elles doivent continuer de s'exercer au niveau régional, au niveau du tissu économique de proximité dans lequel sont ancrées les PME de notre pays et toute notre profession. Tout dispositif qui s'appuierait sur une centralisation excessive romprait les liens entre les CRCC, les professionnels et les Cours d'appel. Je ne pense absolument pas qu'une centralisation soit adaptée au modèle français, au modèle qui est le nôtre, avec 240 000 mandats de proximité.

Ensuite, celle sur le plafond des ser-



vices non audit, dont la limitation en dessous du seuil européen de 70% serait révélateur d'un manque de confiance évident de notre environnement dans la capacité de la profession française à assurer son indépendance, alors qu'elle est pourtant l'une des mieux encadrée au monde. Cette mesure pénaliserait les cabinets français face à leurs homologues européens et pourrait, à terme, appauvrir notre profession, et pénaliser les plus petits cabinets, ceux qui sont les moins à même de trouver des solutions de compensation.

Les discussions avec la Chancellerie se poursuivent à ma demande et particulièrement sur ces sujets car j'entends défendre un audit fondé sur les valeurs de qualité, d'harmonie et de proximité.

La loi Macron a été votée. Qu'en est-il du volet sur l'interprofessionnalité ?

Nous nous sommes mobilisés pour faire inscrire le CAC dans l'interprofessionnalité au côté de l'expert-comptable. Le législateur a tranché. L'expert-comptable éga-

« Défendre un audit fondé sur les valeurs de qualité, d'harmonie et de proximité. »

lement commissaire aux comptes, devrait pouvoir être inscrit dans ces nouvelles structures, à condition toutefois d'exercer les mandats de contrôles légaux dans des structures distinctes. C'est certes une avancée par rapport à la première version du texte, mais cela reste, selon moi, insuffisant et préoccupant pour l'unité de la profession.

Le texte révèle les suspicions de conflits d'intérêt qui pèsent encore, à tort, sur notre profession. Et puis, il revient à nier la richesse de la complémentarité entre l'expert-comptable et le CAC, qui aurait eu encore plus de sens à s'exercer dans une structure interdisciplinaire. Cette séparation d'exercice porte en elle un risque certain pour l'attractivité du commissariat aux comptes. Conserver une profession et deux métiers est le sens de notre combat. Je ferai tout, pour qu'une fois établi un bilan d'étape, le ministre puisse revenir sur cette décision. >>>

suite page 2

L'ACTUALITÉ DE LA PROFESSION



Nouveau visuel de la campagne de communication de la profession.

Etats généraux sur l'attractivité de la profession

La profession d'auditeur légal a de plus en plus de mal à recruter, alors même que les besoins vont croissant avec de nombreux départs à la retraite annoncés dans les dix prochaines années.

Denis Lesprit a décidé de se saisir de ce déficit d'attractivité dont souffre le commissariat aux comptes en annonçant le 27 juin dernier aux Estivales l'organisation prochaine d'Etats Généraux de l'Attractivité aux côtés des représentants de l'ANECS et du CJEC.

Leur objectif ? Faire émerger un plan d'actions construit et partagé avec les jeunes et leurs représentants. Il s'agira bien sûr en premier lieu de comprendre les raisons de ce déficit d'attractivité : pourquoi les jeunes entrent dans les cabinets et n'y restent pas ? Pourquoi les cabinets connaissent des difficultés pour recruter ? Que s'est-il passé ces dernières

années ? Mais l'enjeu sera surtout d'y apporter des réponses, à travers une feuille de route qui traitera de tous les sujets, qu'ils soient liés à la pratique professionnelle (formation, embauche, cotisations...) mais aussi à l'image de la profession auprès des étudiants.

Denis Lesprit a sollicité les présidents de CRCC pour qu'ils rencontrent les représentants régionaux de l'ANECS et du CJEC. Leurs échanges seront partagés et mis en commun lors d'une réunion exceptionnelle des présidents et de la Commission Jeunes en vue de l'organisation des « Etats généraux de l'Attractivité de la profession du chiffre », qui définira le plan d'actions. La démarche associera les CAC eux-mêmes, en tant que premiers vecteurs de l'attractivité de l'audit légal, et leur sera présentée aux prochaines Assises du 3 et 4 décembre 2015.

L'ACTUALITÉ DE LA PROFESSION

Vers une meilleure harmonisation européenne de l'audit ?

La préoccupation d'assurer une meilleure harmonisation européenne dans la mise en œuvre de la réforme de l'audit avait déjà engagé la CNCC à organiser en octobre dernier une **Journée européenne de l'audit** rassemblant à Paris, pour la première fois, les représentants des institutions européennes. La Compagnie nationale a prévu de poursuivre ce dialogue en décembre prochain, en invitant les représentants des institutions européennes à une **table ronde organisée le premier jour de ses Assises**. « Sur les sujets clés que sont les services non audit, l'audit dans les PME ou l'organisation de la régulation de la profession, nous devons rechercher le maximum d'harmonisation à partir de la latitude donnée par les textes » souligne Mireille Berthelot, membre du Bureau et très présente sur ces sujets. Elle vient tout juste d'y contribuer en prenant part au débat sur la réforme de l'audit organisé par la FEE (Fédération Européenne des Experts-comptables) le 23 juin « *Short term challenges, one year before the audit policy implementation deadline* ».



Premiers pas pour la certification des comptes des collectivités locales

Tout juste adopté en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale, le projet de loi dit « Lebranchu » promeut la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. C'est dans ce cadre qu'une expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales va être lancée sur la base du volontariat. Elle sera ouverte trois ans après promulgation de la loi, pour une durée de cinq ans. Le seuil initialement prévu de 200 millions d'euros de ressources a été supprimé, comme nous le souhaitions, ouvrant de ce fait l'expérimentation aux collectivités locales de toute taille.



Représentativité des organisations professionnelles d'employeurs

Le système de mesure de la représentativité des organisations professionnelles d'employeurs organisé par la loi du 5 mars 2014 est complété par un décret récemment publié qui porte sur la mesure de l'audience, qui figure parmi les critères de la représentativité. Un arrêté devrait être publié prochainement. Notre profession participe à ce dispositif à deux niveaux. Tout d'abord, une organisation candidate à la représentativité doit s'être dotée d'un commissaire aux comptes. Par ailleurs, la mesure de l'audience s'appuie sur des attestations établies par des commissaires aux comptes portant sur le nombre d'entreprises adhérentes et sur le nombre de salariés que représentent ces entreprises. Ces attestations seront établies en 2016 pour une première mesure de l'audience en 2017. La doctrine professionnelle relative à ces attestations est en cours d'élaboration.

QUESTIONS A >>> DENIS LESPRIT, PRÉSIDENT DE LA CNCC

Et dans la sphère publique et para-publique, quel bilan tirez-vous des nombreuses avancées du CAC ?

Dans ces secteurs, le CAC est en train de montrer encore une fois, sa vraie place d'expert en mission d'assurance fondée sur une approche par les risques. Notre intervention en matière de RSE nous a amenés sur un terrain allant au-delà de la stricte information financière. Aujourd'hui, les syndicats et les CE, qui drainent le tissu économique de proximité, ouvrent des missions à l'ensemble des cabinets. Dernière avancée en date, après les universités et les hôpitaux, nous allons entamer, dans trois ans, une expérimentation sur cinq ans avec la Cour des comptes d'une intervention du CAC dans les collectivités locales. A notre demande, le seuil des communes pouvant se porter volontaires a été supprimé, ce qui ouvre l'expérimentation aux collectivités de toute taille et aux cabinets de toute taille. La mise en œuvre de ce dispositif sera bien sûr coordonnée avec les Chambres régionales des comptes. Des outils vont être mis à la disposition des confrères. La sphère publique semble avoir bien compris le rôle vertueux de notre intervention ! Pour preuve, la certification des universités, après sept ans de mise en œuvre, a montré une amélioration très nette de leur gestion. Lorsqu'il y a un CAC, il y a inévitablement une démarche de progrès qui s'instaure. Il nous faut le répéter ! Il faut que cela se sache !

GRAND ANGLE SUR

POUR PROUVER L'UTILITÉ DU CAC À L'ÉCONOMIE

LA CNCC, engagée aux côtés des entrepreneurs

La Compagnie nationale lance une grande campagne de communication à destination des entreprises. Son objectif : prouver à l'environnement économique la contribution du commissaire aux comptes à la croissance. Une contribution indirecte par la confiance qu'il instille dans l'économie. Mais aussi une contribution plus directe par des propositions, des études et des prises de position que la CNCC va porter au débat dans les prochaines semaines.



NATHALIE MALICET, VICE-PRÉSIDENTE DE LA CNCC, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION COMMUNICATION

L'objectif ne date pas d'hier : mieux faire comprendre la mission de l'auditeur légal et valoriser son utilité. Beaucoup a été fait à l'attention des CAC (norme de bon exercice, travail sur la complémentarité CAC / expert-comptable...), car c'est d'abord par la qualité de la relation de chaque professionnel avec son client que se construit la réputation de la profession toute entière. Les CRCC se sont également beaucoup mobilisés à la rencontre des entreprises comme des jeunes ou du monde judiciaire durant la précédente mandature. Tout en consolidant cette dynamique, la commission communication souhaite aujourd'hui faire participer pleinement les auditeurs au débat public et montrer qu'ils partagent les sujets de préoccupation du chef d'entreprise. Mieux encore, qu'ils peuvent y apporter des réponses. « Nous ne devons plus nous réfugier dans la technique » résume Nathalie Malicet, Présidente de la commission communication, qui porte le projet. Et cette ouverture au monde économique n'est pas juste une posture car elle est accompagnée d'idées concrètes et de contributions au débat. C'est l'action conjointe et complémentaire des institutions et des CAC eux-mêmes qui sera la condition du succès. A nous de démontrer à nos clients que nous évoluons à leurs côtés, de mieux leur présenter nos travaux, d'échanger avec les dirigeants. Bref, de modifier notre image pour passer de contrôleur à éclairer. Pour appuyer la démonstration, la CNCC va être présente, tous azimuts, dès la rentrée pour affirmer la valeur ajoutée du CAC.



administrative et l'accès au financement. Ces mesures seront rendues publiques à la rentrée de septembre et présentées à la presse et aux parlementaires. De quoi démontrer que le CAC, observateur privilégié de la complexité qui pèse sur les entreprises, est aussi un contributeur à la croissance.

LE LANCEMENT D'UN OBSERVATOIRE DES ENTREPRISES

Dans la même dynamique, la CNCC travaille actuellement à la constitution d'un observatoire économique très qualitatif, qui auscultera de façon trimestrielle le climat économique et social et l'impact des mesures gouvernementales, qu'elles soient à des fins fiscales ou sociales. Seront passés au crible les sujets les plus variés, du CICE à la réforme de la formation professionnelle. Son originalité ? Croiser le regard du chef d'entreprise et de son commissaire aux comptes. La commission communication travaille à la constitution de l'échantillon qui comprendra pas moins d'un millier d'entreprises et de commissaires aux comptes. Avec de premiers résultats prévus dès l'automne. « Cet observatoire sera un moyen de donner régulièrement des nouvelles de la profession et de mesurer les différences de perception, ou au contraire les analyses communes entre le dirigeant et son CAC. Au-delà des entreprises, ces prises de parole des commissaires aux comptes permettront également de nourrir le dialogue avec leurs organisations représentatives mais aussi avec les pouvoirs publics. » explique Nathalie Malicet.

20 PROPOSITIONS AU SERVICE DE LA CROISSANCE

Faire remonter les idées des commissaires aux comptes en faveur des entreprises est un signal fort de l'engagement de la profession aux côtés des entrepreneurs. C'est ainsi que la CNCC a sollicité les élus des CRCC pour faire émerger des propositions. Le résultat est éloquent : des propositions à 360 degrés, couvrant tous les domaines de l'entreprise (finance, comptabilité, droit social et fiscal...), mais aussi la simplification

« Nous ne devons plus nous réfugier dans la technique »

COORDINATION RÉGIONALE



Relayer les actions engagées au national au plus près des commissaires aux comptes et de leurs clients

La mobilisation de la communication de la CNCC n'aurait pas de sens sans celle des compagnies régionales. Elles sont, par conséquent, étroitement impliquées dans toutes les actions lancées, sous la houlette d'Anne-Christine Frère, animatrice de la réunion des présidents de CRCC.

Au printemps, les présidents de régions ont ainsi été mis à contribution pour réfléchir, avec leurs élus, aux meilleures propositions pour la croissance. « Nous les avons réunis et ils ont répondu présents, en mettant ce sujet à l'ordre du jour de leurs sessions ou en constituant très rapidement un groupe ad hoc » explique-t-elle. L'exploitation de ces propositions devrait bientôt voir le jour. Autre action en cours, la mise en place d'une manifestation

commune dans toutes les CRCC pendant la même période afin de faire peser plus fort le message, notamment dans les médias, et de montrer une profession unie. Ce principe permettra aussi de mettre un kit de communication à la disposition des CRCC pour les aider dans l'organisation logistique de leurs événements. Premier thème choisi pour la rentrée, la cybercriminalité. Ce sujet fait en effet aujourd'hui partie des risques que les CAC ont à appréhender dans l'évaluation qu'ils font des forces et faiblesses de

l'entreprise. « A travers le choix de ce thème, l'objectif de notre démarche commune est de montrer que notre audit des comptes, en plus de la confiance traditionnelle qu'il procure, apporte un véritable regard critique et utile à l'entreprise audité » poursuit Anne-Christine Frère. La moitié des CRCC se sont, d'ores et déjà, déclarées partantes pour l'organisation de cette manifestation autour du mois de novembre, d'autres ayant déjà prévu de traiter ce thème lors de leurs assemblées générales.

L'ŒIL DE



CAROLE CHERRIER, RAPORTEUSE DU GROUPE DE TRAVAIL : ENJEUX ET CONSÉQUENCES

DE LA RÉFORME EUROPÉENNE SUR LES MANDATS NON EIP

LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES AU CŒUR DES RÉFLEXIONS DE LA CNCC

Carole Cherrier a travaillé sur des propositions pour capitaliser au mieux sur les dispositions de l'article 26 sur l'audit adapté, qui rentreront en application dans le cadre de la réforme européenne de l'audit en juin 2016.

Pourquoi cette démarche alors que les professionnels français bénéficient déjà de la norme PE ?

Le groupe de travail que nous avons constitué avec Jean-Luc Flabeau et Claire Noury a d'abord validé la levée de l'option sur l'audit proportionné prévue dans la nouvelle directive. Les normes d'audit doivent, en effet, rester proportionnées à l'ampleur et à la complexité des activités des petites entreprises. Forts de cette reconnaissance du modèle français en Europe, nous avons aussi souhaité faire des propositions pour étendre le champ d'application de cette mesure. Notre NEP 910 a déjà assoupli la lettre de mission, l'examen de la possibilité de fraude, ou les procédures d'audit à l'issue de l'évaluation des risques, pour adapter le cadre de contrôle à la réalité de la PME sans, bien sûr, que la qualité de l'audit soit remise en question. Nous avons été en avance sur d'autres pays et aujourd'hui, nous souhaiterions maintenir ces positions.

Quelles sont vos propositions ?

Sur le plan méthodologique nous avons réalisé le mapping, c'est-à-dire la mise en cohérence entre plusieurs types d'information distincts, de ce qui est prévu par la directive, par notre droit national et par les normes internationales. L'un de nos axes de réflexion concerne l'élargissement du champ des sociétés concernées par l'audit proportionné, sans pour autant toucher aux seuils. En effet, le commissaire aux comptes pourrait appliquer cette norme à d'autres structures juridiques, non prévues par l'article L. 823-12-1 du code de commerce dont la petite taille justifierait une méthodologie d'audit adaptée en obtenant un niveau d'assurance identique à celui qu'il obtient dans les entreprises de taille plus importante. Autre questionnement du groupe, ne pourrait-on pas profiter de cette évolution réglementaire à l'échelle européenne pour réviser le contenu de notre norme professionnelle actuelle pour la rendre plus explicite sur la façon d'aborder les contrôles, ou pour y ajouter des éléments s'inspirant des normes internationales ? Nous n'en sommes qu'au début de la réflexion, coordonnée bien sûr avec les Commissions Petites Entreprises (PE) et Réforme européenne de l'audit. Une fois validées par le Bureau et le Conseil National, ces propositions seront proposées à la Chancellerie.

LES TEMPS FORTS

15.06. LA RÉFORME DE L'AUDIT AU CŒUR DU FORUM DU DMF



Chaque année, le Forum du Département des marchés financiers est l'occasion d'un point exhaustif sur l'actualité technique concernant les mandats EIP. Dans une période décisive pour l'avenir de la profession, il a mobilisé cette année un grand nombre

de confrères, réunissant le 15 juin dernier à la Défense pas moins de 250 commissaires aux comptes d'entités d'intérêt public. L'ensemble des intervenants, Yves Nicolas et Philippe Castagnac, respectivement président et vice-président du DMF, mais aussi les représentants du H3C et de l'AMF, ainsi que les membres des comités audit et comptable du DMF, ont bien sûr axé leurs interventions autour de la réforme de l'audit, qui va dans quelques mois modifier en profondeur l'exercice professionnel dans les EIP.

Retrouvez le support des présentations sur l'espace DMF/documentation du portail de la CNCC : <https://www.cncc.fr>



26/27.06. 7ÈME ÉDITION DES ESTIVALES

350 participants. 28 stands partenaires. 22 ateliers pratiques. 3 conférences plénières. 2 soirées « Réseau ». 1 happy hour.

L'ANESCS, Association Nationale des Experts-comptables et Commissaires aux comptes Stagiaires et le CJEC, Club des Jeunes Experts-comptables et Commissaires aux comptes, ont organisé leur université d'été

des jeunes professionnels de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes les 26 et 27 juin dernier au Chalet de la Porte Jaune à Paris. Dédié aux jeunes experts-comptables et commissaires aux comptes, cet événement biennal réunit étudiants en comptabilité, stagiaires, mémorialistes, jeunes diplômés, jeunes inscrits... autour de conférences sur les enjeux de la profession et d'ateliers pratiques sur des parcours spécifiques. Cinq parcours ont été développés cette année : « Coursus », « Diplôme », « Installation », « Développement » et « Audit ». L'occasion pour l'ensemble des acteurs de la profession de présenter les outils et les nouveautés mises à la disposition des jeunes pour réussir leur diplôme puis s'installer. L'opportunité pour les professionnels de demain d'échanger, entre eux et avec leurs aînés. Des messages forts ont été passés par les présidents de la CNCC et du CSOEC sur la dynamique de recrutement et d'image portée par la profession, qui reste l'un des premiers recruteurs de cadres avec un millier de recrutements annuels dans les cabinets et dont les profils se diversifient.

07.07. 6ÈME JOURNÉE D'ACTUALITÉS TECHNIQUES

La Journée Technique, inaugurée en 2010, s'est imposée comme l'un des temps forts de l'année pour les commissaires aux comptes. L'édition 2015, organisée le 7 juillet dernier, a rassemblé plus de 500 professionnels sur des sujets très alliant stratégie et technique professionnelles, avec pour point commun un impact fort sur l'exercice du métier. Ainsi, il fut question de réseaux professionnels, de comptabilité des ERP, de contrôle qualité, ou de responsabilité professionnelle mais aussi des impacts de la réforme européenne ou de la lutte contre la cybercriminalité et le blanchiment. De quoi repartir avec une mise à jour réglementaire, le plein d'outils proposés par la CNCC, et surtout une vision claire et prospective des points d'attention des prochains mois et des tournants à ne pas rater !

Journée d'Actualités Techniques Inscrivez-vous dès maintenant !



7 juillet 2015. Salle Wagram - Paris 17^e



L'INVITÉ

“ Le besoin d'assurance est UNE CONSTANTE de la vie économique ”

THIBAULT LANXADE, VICE-PRÉSIDENT DU MEDEF, PRÉSIDENT DU PÔLE ENTREPRENEURIAT ET CROISSANCE

Quelles sont les grandes lignes du plan d'action du Medef en faveur des TPE-PME ?

Je ne m'étendrai pas sur les mesures introduisant plus de flexibilité en matière de droit du travail comme le contrat de projet ou le contrat de rupture pré-causée, pour parler d'un enjeu qui intéresse de plus près les commissaires aux comptes l'absence de dynamisme de l'investissement qui reste l'une de nos préoccupations majeures. Le niveau des carnets de commande en est certes l'une des principales causes mais certaines catégories d'entreprises, en particulier des petites ont des difficultés à se financer, pour diverses raisons. Il y a certainement un phénomène d'autocensure dont l'importance est difficile à évaluer et que les statistiques d'accès au crédit sous-estiment. Et cela ne s'arrangera pas forcément avec le retour à la croissance, car les nouvelles règles prudentielles vont mécaniquement contraindre le financement bancaire. Que proposons-nous ? Des règles d'investissements adaptées et les outils nécessaires (en termes d'analyse du risque notamment) pour que les investisseurs institutionnels, dont les assurances, puissent davantage financer l'économie, jusqu'aux plus petites PME. Mais aussi d'accompa-

gner les entreprises pour qu'elles trouvent de nouvelles sources de financement. Et les alternatives sont nombreuses : equity, dette obligatoire, crowdfunding, ou encore nouvelles solutions d'affacturage. Le rôle de la BPI est également décisif et celle-ci doit pouvoir aller aussi vers les entreprises « à risque » en adaptant son « scoring » aux situations.

Pour faire en sorte que les investisseurs soient moins frileux, nous devons également arrêter de sanctionner l'échec : nous proposons par exemple qu'ils puissent déduire de leur revenu global, quelle qu'en soit la nature, leur quote-part du déficit d'une entreprise dans laquelle ils ont investi.

Comment les commissaires aux comptes peuvent-ils, selon vous, prendre part à cette dynamique d'investissement dans les PE-PME et plus généralement à leur croissance ?

La sécurité financière que vous incarnez est un élément essentiel de valorisation de l'entreprise vis-à-vis de ses partenaires. Ce rôle pourrait être d'ailleurs élargi sur l'aspect du financement. Je pense au crowdfunding pour lequel se pose le problème de la confiance objective dans l'entreprise

que l'on envisage de financer. Pourquoi ne pas réfléchir à un recours à un commissaire aux comptes ? Ce besoin d'assurance est une constante de la vie économique. Plus généralement, pour voir votre utilité mieux comprise par le chef d'entreprise, je pense qu'il pourrait être utile de mieux valoriser vos diligences, qui ne se résument pas, loin de là, au rapport final, tout au long de votre mission de certification.

La CNCC s'apprête à lancer un observatoire pour mesurer l'impact des évolutions réglementaires sur les entreprises et les confronter à l'opinion du commissaire aux comptes. Que pensez-vous de cette initiative ?

Nous la soutenons car nous sommes convaincus qu'à travers la densité de votre réseau et la connaissance très fine que vous avez de vos entreprises clientes, votre analyse sera pertinente. Si cette démarche parvient à cibler les enjeux-clés des entrepreneurs, elle sera, j'en suis convaincu, productive. Je reviens par exemple sur le crowdfunding. Pourrait-on monter un diagnostic sur son utilisation réelle et sur l'opinion qu'en ont les chefs d'entreprise ? Nous sommes en réflexion sur cette question et prêts à travailler avec vous.

25.02.

Vincent PERROTIN et Sébastien RASPILLER, Direction générale du Trésor

17.03.

Françoise TOME-LELIEVRE, Conseillère Justice à l'Élysée

07.04.

Hélène CAZAUX-CHARLES, Conseillère pour la justice, Maignon

17.04.

Christiane TAUBIRA, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

21.05.

Participation à l'AG de la FIDEF

27.05.

Délégation italienne, Gerardo LONGOBARDI, Président CNDCEC

03.06.

Intervention auprès de jeunes professionnels à une conférence de Toulouse Business School

11.06.

Carole CHAMPALAUNE, Directrice des affaires civiles et du sceau

INFORMATIONS PRATIQUES

LA PLUPART DE LA COMMUNICATION DÉLIVRÉE AUX CAC PAR LA CNCC L'EST DÉSORMAIS PAR MAIL !

Pensez à cocher, dans votre compte sur le portail, les cases :

Communications CNCC

- Je souhaite recevoir la lettre d'information CNCC
- Je souhaite recevoir la lettre d'information Formation

SIDONI : ENVOI ANNONCÉ DE LA NOUVELLE PLATEFORME DOCUMENTAIRE DE LA PROFESSION

Attendue de longue date par la profession, la conception d'une nouvelle plateforme documentaire représente l'un des grands projets structurants portés par la CNCC.

Une nouvelle plateforme documentaire modernisée au service des professionnels

SIDONI (Système d'Information Documentaire, Normatif et Institutionnel) est conçue pour moderniser l'accès à la base de connaissances techniques :

- nouvelle présentation des contenus,
- moteur de recherche plus performant,

- base de 500 fichiers bureautiques (exemples, etc...).

Testée par les professionnels

Pilotée par un objectif de qualité, SIDONI a bénéficié de l'implication continue des utilisateurs, commissaires aux comptes et collaborateurs. Y compris dans une phase pilote au cours de laquelle 500 d'entre eux vont tester SIDONI pour accompagner sa finalisation.

Décollage prévu aux Assises 2015 au service de l'ensemble de la profession !

La CNCC prend le tournant Twitter !

Quoi de mieux que Twitter pour symboliser l'entrée de la CNCC dans l'ère de la communication 2.0 ? La Compagnie vient d'inaugurer son compte @cncc-audit.

Il va permettre à l'institution de développer ses interactions et son rayonnement sur le web, mais surtout de faire bénéficier chaque commissaire aux comptes d'un fil d'information instantané et sélectif.

Or vous êtes encore peu nombreux sur Twitter...

Pour vous encourager à vous lancer, la CNCC met à votre disposition une plaquette qui vous convaincra de l'intérêt d'être présent sur ce réseau social pour votre exercice professionnel et vous donnera le mode d'emploi et les bons conseils pour créer et alimenter votre compte. Un site internet vient compléter le dispositif et vous permettre d'aller plus loin, avec notamment des bonus en ligne.

Rendez-vous vite sur <https://communication.cncc.fr/reseaux-sociaux>



UN SITE INTERNET MODÈLE POUR LES CRCC

Afin de relayer les actions des CRCC vers les CAC et de la CNCC vers les CRCC et les CAC, un groupe de présidents piloté par Olivier Arthaud, président de la CRCC de Lyon, s'est mobilisé pour construire un outil commun de communication.

Son projet : créer un modèle de site internet personnalisable par chaque CRCC qui réponde aux objectifs suivants :

- un outil de promotion du métier de CAC à destination de l'environnement,
- un relais des actions de la CRCC et de ses élus,
- une référence en matière économique qui permet de trouver de l'information pertinente créée par les commissaires aux comptes,
- un moyen pour les CRCC de communiquer avec les commissaires aux comptes de leur ressort.

Les premiers travaux seront présentés à l'occasion des assemblées générales de CRCC et les premiers sites devraient voir le jour début 2016.